

CONSEIL PRÉVENTION INCENDIE

FEUX D'ARTIFICE : PETITS PLAISIRS, GRANDS DANGERS.



Au Québec, la vente, la possession et l'utilisation de feux d'artifice sont **INTERDITES SANS PERMIS.**

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES EN MILIEU AGRICOLE ET RÉSIDENTIEL



ÉLOIGNEZ

Entreposez les matières inflammables (essence, propane, huiles, etc.) dans un endroit sécuritaire.



ENTRETENEZ

Gardez vos bâtiments et équipements propres et bien entretenus.



SOYEZ PRUDENT

Soyez vigilant lors de travaux extérieurs (soudage, meulage, entretien mécanique).



MOIS DE
JUIN



Chaque année, les feux d'artifice sont la cause de nombreux incendies autant en milieu agricole que résidentiel.



**CES DANGERS PEUVENT
CAUSER DES INCENDIES**



Embrassement de la végétation



Inflammation de bâtiments, remises et autres structures



Blessures graves



Dégâts matériels importants



CONSEILS DE PRÉVENTION

- ✓ Ne manipulez jamais de feux d'artifice.
- ✓ Profitez de spectacles professionnels organisés par des experts.
- ✓ Assurez-vous d'avoir un extincteur ou un boyau d'arrosage à proximité lors de travaux pouvant produire des étincelles.
- ✓ Signalez tout début d'incendie rapidement.